



FFvolley

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
COMMISSION CENTRALE DES ORGANISATIONS
PROCES-VERBAL N°1 DU 15 JANVIER 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Alain de FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC, Thierry MINSSEN

Absents :

Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Jacques TARRACOR

Assistent :

Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

Point 1 :

La Commission remercie l'ensemble des GSA ci-dessous, pour les dossiers de candidatures parvenues, concernant l'organisation d'une manifestation finale 2020, auxquelles elle n'a pu donner suite.

A.M.S.LOISIRS DE FREJUS (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)
ASS SP ILLACAISE (Ligue de Nouvelle-Aquitaine)
CLUB SPORTIF ST MEDARD TORCE (Ligue de Bretagne)
MARNANE VOLLEY-BALL (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)
PAYS D'AIX VENELLES V.B. (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)
US CAGNES VOLLEY-BALL (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)
VBC FRANCHEVILLE OUEST LYONNAIS (Ligue d'Auvergne Rhône-Alpes)
VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL (Ligue des Hauts de France)
VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES (Ligue d'Occitanie)

Point 2 :

Les organisations M11 & M20 ont été attribuées aux seules candidatures valides parvenues (candidatures en quantité insuffisantes).

Adopté par le Conseil d'Administration du 08/02/2020
Date de diffusion : 29/01/2020 (AA) puis 10/02/2020 (VD)
Auteur : Alain de FABRY

En Coupe de France - M11 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée au Club Municipal Olympique MOUGINS (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur).

En Coupe de France - M11 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée à l'ASPTT LAVAL (Ligue des Pays de la Loire).

En Coupe de France - M20 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée à LONGUEAU AMIENS Métropole Volley-Ball (Ligue des Hauts de France).

En Coupe de France - M20 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au SMOC ST-JEAN DE BRAYE (Ligue du Centre Val de Loire).

Les organisateurs disposent jusqu'au 31 janvier 2020 pour retourner à la Fédération (CCO) le courrier d'acceptation définitive (cachet et signature officielles du club) de l'organisation de poule finale.

La convention d'acceptation et le cahier des charges de ces organisations leur seront adressés le 24 janvier 2020. Le RPE de chaque finale sera diffusé le 30 janvier 2020.

Point 3 :

Les organisations M13, M15 & M17 ont été attribuées aux candidatures valides suivantes.

DECISIONS :

En Coupe de France - M13 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée à l'Entente ST-CHAMOND Volley (Ligue d'Auvergne Rhône-Alpes).

En Coupe de France - M13 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au VINCENNES Volley Club (Ligue d'Ile de France).

En Coupe de France - M15 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée au Volley Ball NANTES (Ligue des Pays de la Loire).

En Coupe de France - M15 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au PAYS DE GRASSE Volley-Ball (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur).

En Coupe de France - M17 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée au Réveil Sportif de SAINT-CYR (Ligue du Centre Val de Loire).

En Coupe de France - M17 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au BESANCON Volley-Ball (Ligue de Bourgogne Franche-Comté).

Les six organisateurs ci-dessus (prioritaires) disposent jusqu'au 31 janvier 2020 (délai de rigueur) pour retourner à la Fédération (CCO) la convention d'acceptation définitive (cachet et signature officielles du club) de l'organisation de poule finale.

La convention d'acceptation et le cahier des charges de ces organisations seront adressés à partir du 24 janvier 2020. Le RPE de chaque finale sera diffusé le 30 janvier 2020.

Au-delà du 31 janvier 2020 la proposition d'organisation sera également effectuée auprès des clubs retenus en second choix par la CCO :

En M13 FEMININES : A.M.S.LOISIRS DE FREJUS (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)

En M13 MASCULINS : A.M.S.LOISIRS DE FREJUS (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)

En M15 FEMININES : PAYS D'AIX VENELLES VB (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur)

En M15 MASCULINS : VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL (Ligue des Hauts de France)

En M17 FEMININES : ASS SP ILLACAISE (Ligue de Nouvelle-Aquitaine)

En M17 MASCULINS : US CAGNES VOLLEY-BALL (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur).

Président de la CCS
Jean-Pierre MELJAC

Le Vice-Président du secteur Sportif
Alain de FABRY